

Sartorius Stedim Biotech

Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle mixte

du 25 Mars 2025

SARTORIUS STEDIM BIOTECH
Société anonyme au capital de 19.466.081 euros
Siège social : Zone Industrielle les Paluds, Avenue de Jouques 13400 AUBAGNE
314 093 352 R.C.S. MARSEILLE

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 25 MARS 2025

Ordre du jour

A titre extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
 1. Modification de l'article 15.3 des statuts de la Société ;
 2. Modification de l'article 17.5 des statuts de la Société ;

A titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport de gestion du groupe ;
 - Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
 - Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
 - Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 - Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs ;
 4. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
 6. Approbation de la politique de rémunération et fixation du montant de la rémunération annuelle globale à allouer au Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7. Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
9. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
10. Approbation de la politique de rémunération du président du Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
11. Approbation de la politique de rémunération du directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Joachim Kreuzburg ;
13. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur René Fáber ;
14. Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Pascale Boissel ;
15. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Lothar Kappich ;
16. Nomination de Monsieur Christopher Nowers en qualité d'administrateur ;
17. Nomination de Madame Cécile Dussart en qualité d'administratrice ;
18. Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions ;

A titre extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
 - Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 20. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public s'adressant exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;
22. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, au profit de bénéficiaires nommément désignés ;
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
24. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise ;
26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne ;
27. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou nouvelles, au profit des salariés et mandataires sociaux, dans la limite de 10% du capital ;
28. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.